

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 21 AVRIL 2009 à PRANLES

Compte-rendu

Présents : AUREL Jean-Claude, BALAYN Jean-Daniel, BAZIN Yves, BERTHIAUD Jeanine, BROSE Gérard, CLAIR Denis, DEJOUR Paul, DHORMES Nathalie, DURAND Elisabeth, GROS Stéphanie, JOURDAN Alain, JUGE Olivier, LOUIS Annie, MALET-TORRES Nathalie, MOUNIER Jean-François, MOUNIER Michaël, PEYROUSE Emilie, PIZETTE Jean-Claude, RENÉ Arlette, ROSE Christian, ROUCAUTE Roland, SALLIER Alain, SERRE Laetitia, THOMAS Annie, VALETTE Gilbert, VALETTE Jean-Paul, VIDIL Jean-Louis, VIGNÉ Fanny.

BENDAHMANE Ariane, LEVENT Olivier, MAIRE Béatrice, MARCESSE Sophie.

Excusés : BORDIGONI Eliane, RIOUFOL Magaly, ARNAUD David.

1. Zones de développement éolien

Annie LOUIS présente Madame Laurence RUVILLY du pôle éolien au sein de la DDEA de l'Ardèche. L'intervention de ce soir a pour but d'obtenir une information neutre sur le sujet de l'éolien à tous les conseillers en même temps.

Denis CLAIR explique qu'il a proposé que Madame RUVILLY puisse intervenir pour voir plus clair sur le sujet de l'éolien ; comme évoqué lors du séminaire de réflexion intercommunale. En effet, deux promoteurs ont déjà contacté des habitants et le Conseil municipal de Pranles. Aucune décision n'a été prise par la municipalité, mais il semble qu'un tel projet ne puisse pas être accompagné par la commune seule.

Laurence RUVILLY est la personne ressource pour les énergies renouvelables. Le pôle éolien examine, depuis trois ans, les projets de la phase d'idée jusqu'au dépôt du permis de construire.

Eléments de repère

Le rôle du Préfet est d'accorder ou non les permis de construire.

Il prend sa décision après avis du pôle éolien, avis de la commission des sites et avis du commissaire enquêteur.

En Ardèche, un schéma éolien a défini 4 zones. Ce document est consultable sur http://www.ardèche.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/shema_eolien_de78d513.pdf

Après avoir fait la liste des opportunités et contraintes des champs éoliens, Laurence RUVILLY précise que les machines standard actuelles sont de 2,5 à 3 mégawatts.

Actuellement en Ardèche, 68 éoliennes sont installées, ce qui représente 121 mégawatts.

Zones de développement éolien

La loi du 13 juillet 2005 de programmation et d'orientation de la politique énergétique a créée les Zones de Développement Eolien.

Une ZDE a pour but de définir les zones pouvant accueillir des éoliennes et la capacité globale maximale (y compris le « petit éolien »).

Cette définition se fait via :

- * l'analyse du potentiel éolien
- * l'inventaire des raccordements électriques possibles
- * la définition des puissances maximales possibles en fonction des paysages, monuments historiques, sites remarquables et protégés, etc.

Le document final doit être validé par le Conseil communautaire et l'ensemble des Conseils municipaux.

Puis, il est instruit (maximum 6 mois) par les services de l'Etat (pas d'enquête publique).

Concrètement, une étude est à faire réaliser par un paysagiste sur une aire d'étude de 10 km. Il est conseillé de réaliser un important travail de concertation et d'explication et de se faire accompagner par des personnes extérieures.

Ces zones, définies par les collectivités, sont indispensables pour le rachat de l'électricité par EDF à prix garantis.

Une ZDE est un outil d'aménagement du territoire.

Une ZDE permet de réfléchir en amont, pour « accueillir » de façon sereine les promoteurs.

Une ZDE ne signifie pas forcément que les permis de construire déposés seront acceptés.

Actuellement, 4 ZDE sont validées en Ardèche.

Pour l'instruction des permis de construire : pas de délais annoncés.

La taxe professionnelle, en cas d'installation d'éoliennes, et d'environ 7.000 euros annuels par mégawatt.

Débat :

En plus, des deux promoteurs qui ont déjà des projets sur Pranles et 1 autre a contacté des propriétaires sur Dunière.

Yves BAZIN et Christian ROSE pensent qu'il faut faire attention au effet d'opportunité et qu'il serait préférable d'avoir une réflexion globale sur les énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, biomasse,...), plutôt que de se lancer dans la rédaction d'une ZDE.

Denis CLAIR pense qu'il serait bien d'agir pour permettre l'installation d'éoliennes et éviter que ces activités se développent en bordure du territoire et n'apportent aucune plus-value au territoire.

Annie LOUIS et Stéphanie GROS rappellent que cette thématique a été repérée lors du séminaire de réflexion et qu'il convient de l'approfondir.

Jean-Louis VIDIL pense qu'il s'agit d'un vrai débat politique : la Communauté de communes veut-elle agir dans les énergies renouvelables.

Gilbert VALETTE propose qu'une commission thématique devrait se mettre en place.

Avant cette éventuelle mise en place et une possible prise de compétence, il est proposé de demander à chaque Conseil municipal de répondre à la question suivante : « pensez-vous que la Communauté de communes doit réfléchir au développement coordonné des énergies renouvelables ? ».

Les Conseillers communautaires feront état des réponses lors du Conseil de juillet.

L'ensemble du Conseil remercie Laurence RUVILLY de sa venue.

2. Suites du séminaire de réflexion

Annie LOUIS remet officiellement aux Vice-présidents un exemplaire du compte-rendu du séminaire de réflexion intercommunal du 31 janvier dernier. Tous les autres conseillers en reçoivent un soit par courriel, soit par papier.

Il est très important que ce travail soit la base des réflexions à venir en commission. Chaque responsable de commission a donc pour mission de mettre régulièrement à l'ordre du jour les idées proposées en séminaire pour que les membres les étudient et les approfondissent.

Un suivi est envisagé. Soit annuel, soit régulièrement par le biais de l'information périodique de l'avancée des travaux des commissions, à faire en Conseil.

3. Ressources humaines

→ Poste d'agent technique et poste de direction

Annie LOUIS explique qu'un travail a été fait pour envisager la suite des contrats des deux agents concernés, mais il reste à affiner l'analyse. Le sujet est donc reporté à la prochaine fois.

→ Postes d'adjoints administratifs

Sophie Marcesse et Delphine Riou (actuellement adjoint administratif 2^{ème} classe) ont réussi un examen professionnel (adjoint administratif 1^{ère} classe)

Il est possible de valider cet examen par la création de postes d'adjoints administratifs 1^{ère} classe. L'incidence financière pour la collectivité serait de 74 euros mensuels.

Yves BAZIN demande que cette décision puisse être rétroactive pour que Delphine RIOU, qui a accédé à ce grade en février à la mairie de St-Etienne de Serres, puisse avoir un suivi de carrière facilité.

Béatrice MAIRE en fera la demande au centre de gestion.

→ le Conseil décide la création de ces postes et la nomination de ces deux agents

4. Comptes de gestion 2008

Le Conseil valide les comptes de gestion 2009 des trois budgets de la collectivité.

5. Accueil d'étudiants de l'école d'architecture de Saint-Etienne

Ariane BENDAHMANE rappelle qu'un partenariat avec l'école d'architecture de St Etienne est proposé par le PNR pour faire travailler des étudiants sur une thématique en rapport avec l'urbanisme et l'architecture.

Le but de l'étude : comprendre le territoire, établir un diagnostic et initier une démarche d'urbanisme durable en apportant le regard « neuf » d'étudiants en architecture.

Suite à la décision de principe du Conseil communautaire du 16 septembre 2008, il convient de valider ou non l'opération et ses éléments financiers ; l'opération étant intégrée au programme d'actions du PNR pour 2009.

→ le Conseil communautaire décide :

* par 21 voix pour et 7 abstentions de donner son accord pour la réalisation de cette opération,

* par 18 voix pour et 10 abstentions de valider le plan de financement suivant :

| Dépenses TTC | | Recettes TTC | | |
|-----------------------------------|--------------------|---|--------------------|--------------|
| Hébergements école d'architecture | 2 000 | Région | 6 400 | 80 % |
| Edition, création site internet | 6 000 | Communauté de communes Eyrieux aux serres | 1 600 | 20 % |
| TOTAL TTC | 8 000 euros | TOTAL TTC | 8 000 euros | 100 % |

* par 16 voix pour et 12 abstentions de solliciter le Parc Naturel Régional pour être maître d'ouvrage de l'opération.

6. Questions diverses

Tarif du séjour de jeunes

Laetitia SERRE expose que pour poursuivre les actions en direction des jeunes (en collaboration avec la commune de St-Pierreville), la commission vie sociale propose :

- * Un tarif journée maximum de 28 euros pour le séjour des 12-16 ans (en août)
- * Un tarif de 8 euros pour une journée de préparation ou de bilan sur le territoire
- * Un tarif de 13 euros pour une journée hors du territoire (après le séjour)

→ le Conseil valide ces propositions

Convention avec l'organisme PROCIVIS pour des prêts très sociaux à taux zéro

Ariane BENDAHMANE explique que dans le cadre de l'OPAH, des propriétaires occupants ayant des difficultés à financer les travaux ont été rencontrés. Va certainement être amplifié dans le cadre du volet traitement habitat indigne.

Il existe un organisme (PROCIVIS) accordant des prêts à taux 0 à des propriétaires modestes (sous conditions de ressources) pour réaliser des travaux d'amélioration de leur logement. Les conditions de remboursement des prêts sont adaptées aux situations financières de chaque propriétaire.

Pour que PROCIVIS puisse intervenir sur le territoire, une convention doit être signée. Cette convention n'engage la Communauté de communes qu'à transmettre les demandes de propriétaires pouvant être intéressés.

→ le Conseil décide à l'unanimité de signer une convention avec PROCIVIS pour permettre aux propriétaires du territoire de bénéficier de prêts à taux zéro.

Compte-rendu des délégués au Syndicat mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux

Les dix délégués de la Communauté de communes à ce syndicat (porteur du CDRA ValDAC) exposent que lors du dernier comité syndical, qui comme les précédents n'a pas recueilli le quorum, il a été décidé de lancer une réflexion sur l'avenir de ce syndicat et de définir dans quel domaine cette collectivité pourrait intervenir.

Diverses idées ont été avancées par le Président du syndicat : une intercommunalité unique de 71 communes, un Schéma de Cohérence Territoriale ou encore un nouveau contrat de financement régional.

Différents élus évoquent les projets d'intercommunalités sur les secteurs voisins comme la plaine de Valence.

Il est souligné l'extrême importance de ne pas se laisser noyer dans des réflexions touchant des domaines très différents tels l'intercommunalité de projets et de proximité, ou encore l'urbanisme ou encore la gestion administrative d'une procédure régionale.

De même, il est rappelé que les Conseillers doivent pouvoir participer et suivre les réflexions qui ont lieu sur le devenir de l'intercommunalité en général.

Prochains Conseils les 16 juin et 28 juillet 2009